

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le 18 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 11 Février 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES Secrétaire : Monsieur Jean-Philippe ROQUES

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRERE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TREBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURES, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDE, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PARMENTIER (pouvoir à Michel FRANQUES), Didier GARDINAL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Olivier BRAULT (pouvoir à Josette BES), Pierre COSTES (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Dominique BILLET (pouvoir à Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER), Max AMIEL, Jean-Claude DE LAPANOUSE (pouvoir à Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU (pouvoir à Henri JALBAUD-PUECH), Gérard POUJADE (pouvoir à Patrice MANGIONE).

Membres suppléants : Jacqueline LAPEYRE, Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Christian BONZI, Bérengère MAUZY, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Joëlle FRANQUES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRERE DESFARGES, Jacques ANDRIEU.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant le vote de la délibération 2/26 et de la délibération 2/27, et revient avant le vote de la délibération 2/28.

Michel ALBINET et Christine DEVOISINS quittent la salle avant le vote de la délibération 2/35 et reviennent après le vote de la délibération 2/35.

35 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Pilote : Direction Générale / Projet

Autres services concernés : Sports / Voirie

Assainissement

Développement économique

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur

Vu l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par transformation-extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 portant dissolution de la Communauté de Communes Albi Périphérie; et notamment son article 3 qui prévoit que « les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées sont mis directement à la disposition de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ».

Vu l'Article 10-4-1 des Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoyant que « les compétences de la Communauté de Communes Albi Périphérie telles qu'exercées au 31 Décembre 2002 conformément à l'Arrêté Préfectoral du 13 Novembre 2001 sont parties prenantes des présents Statuts et à ce titre sont reconnues comme compétences de la présente Communauté d'Agglomération.

Vu l'Article 5216-5-III prévoyant que l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers.

Vu les Articles 1321-1 ; 1321-2 ; 1321-3 du Code Général des Collectivités Locales.

Vu la demande du Maire d'Arthès exprimant le souhait de réintégrer le Terrain Thénégat, (transféré à la Communauté de Communes Albi Périphérie en vue de la réalisation d'un équipement sportif) dans le patrimoine de la commune pour pouvoir en changer la destination (construction d'une crèche).

Dans le cadre de la reprise des compétences de l'ancienne Communauté de Communes Albi Périphérie par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois il convient que le Conseil détermine l'intérêt communautaire des équipements concernés :

Au titre de l'exercice de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » :

- ↳ Salle omnisports sur la Commune de Cunac.
- ↳ Terrain de tennis couvert avec club-house sur la Commune de Saint-Juéry.
- ↳ Bassin d'apprentissage de la natation sur la Commune de Saint-Juéry.
- ↳ Boulodrome couvert sur la Commune de Saint-Juéry.
- ↳ Stades Jean Vidal sur la Commune de Lescure d'Albigeois.

- ↳ Terrain d'entraînement de Football sur la Commune de Castelnau de Lévis.
- ↳ Terrain en vue de la réalisation sur la Commune d'Arthès / Terrain «Bouyssou» parcelles AL N° 204, 205, 208 et 209-13326 ca.).

Au titre de l'exercice de la compétence relevant du développement économique « information et signalisation des sites touristiques et culturels de la Communauté d'Agglomération »

- ↳ Chalet sur la Commune de Saint-Juéry.

Au titre de la Compétence « Assainissement : Traitement des eaux usées » :

- ↳ Terrains en vue de la réalisation d'une unité d'épuration par lagunage sur la Commune de Castelnau de Lévis.

Au titre de l'exercice de la compétence « création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ; et dans l'attente d'une définition exhaustive du contenu de la voirie communautaire, il convient d'ores et déjà de lister :

- ↳ Une balayeuse de marque « SEMAT » type « Panoramic 4000 ».
- ↳ Route Départementale 70 de l'intersection de la RD 100 avenue du Moulin jusqu'au Pont de Riols (1500 mètres) sur la Commune d'Arthès.
- ↳ Route de la Barrière (3500 mètres) sur la Commune de Lescure d'Albigeois.

Après en avoir délibéré, le Conseil, (à l'unanimité ; par xxxx voix pour et xxxx voix contre),

↳ Déclare que sont d'intérêt communautaire :

- ↳ La Salle omnisports sise lieu-dit « La Grèze » sur la Commune de Cunac. Cadastree section AM N° 163.
- ↳ Le Terrain de tennis couvert avec club-house sis lieu-dit de «l'Albaret»sur la Commune de Saint-Juéry. Cadastree section AB N° 107.
- ↳ Le Bassin d'apprentissage de la natation sis 5 Côte des brus sur la Commune de Saint-Juéry. Cadastree section AH n°23.
- ↳ Le Boulodrome couvert sis Chemin de l'Albaret sur la Commune de Saint-Juéry. Cadastre section AC N° 4.

- ↳ Les Stades Jean Vidal sis lieu-dit « Grataureille » sur la Commune de Lescure d'Albigeois. Section cadastrés AO N° 109 ; AR N 125 ; et AO N° 87 (p)/100 (p)/132 (p) et 134 (p).
- ↳ Le Terrain d'entraînement de Football sis lieu-dit « Les Garrabets » sur la Commune de Castelnau de Lévis. Cadastres section AB N° 371 et 373.
- ↳ Le terrain « Bouyssou » sis Plaine de Riols sur la Commune d'Arthès. Cadastre section AL N° 204, 205, 208 et 209-13326 ca.
- ↳ Un Chalet sis Rue du Saut du Tarn sur la Commune de Saint-Juéry.
- ↳ Les terrains sur la Commune de Castelnau-De-Lévis en vue de la réalisation d'une unité d'épuration par lagunage. Cadastres section AZ n° 112 / 182 / 282 / 280 / 278 / 276 / 274 / 272 / 269.
- ↳ Une balayeuse de marque « SEMAT » type « Panoramic 4000 ».
- ↳ La Route départementale 70 de l'intersection de la RD 100 avenue du Moulin jusqu'au Pont de Riols (1500 mètres) sur la Commune d'Arthès.
- ↳ La Route de la Barrière (3500 mètres) sur la Commune de Lescure d'Albigeois.
- ↳ Déclare que le Terrain « Thénégal » parcelle AL N° 197-2834 ca sur la commune d'Arthès mis à disposition de l'ex-Communauté de Communes Albi Périphérie par la convention du 1^{er} juin 2001, n'est pas d'intérêt communautaire.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

